Le CESE prône un plan de mobilisation en faveur de l'emploi des seniors

Avis "Emploi des seniors"

PUBLIÉ LE 25/04/2018

Sous le double effet de l'allongement de la vie et des réformes des retraites, **les seniors en activité constituent une part de plus en plus grande de la population**. Aujourd'hui, 7 personnes sur 10 de plus de 55 ans occupent un emploi ou sont en activité. Les seniors sont pourtant confrontés à de nombreux écueils dans leur rapport à l'emploi : absence de perspective de carrière, moindre accès à la formation, usure professionnelle, chômage, licenciements, précarité, discriminations, … Pour autant, ils disposent indéniablement d'atouts en matière d'expériences, de savoir-faire et de capacités d'intégration au sein d'équipes.

En 20 ans, la France est passée d'une politique très largement axée sur les retraits précoces du marché du travail, notamment par le biais de préretraites, à une **politique d'allongement des fins de carrière**. Ce bouleversement engendre un enjeu majeur, qui est d'**éviter que l'allongement progressif des fins de carrière ne se traduise par une augmentation du chômage** en général et celui des seniors en particulier, davantage exposés au risque de chômage de longue durée. 1,5 millions de personnes de plus de 50 ans sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi.

A la demande du Premier Ministre, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a évalué les politiques publiques existantes et les pratiques des entreprises, en partenariat avec la Cour des comptes, et élaboré un certain nombre de préconisations. Convaincu que « l'expérience est une richesse nationale », le CESE propose **trois axes d'actions** : lutter contre les stéréotypes à l'égard des seniors, garantir le maintien des seniors dans l'emploi, et accompagner les transitions professionnelles.

Parmi ses préconisations phares, le CESE suggère notamment de :

Développer la négociation en matière de gestion des âges et d'accords d'aménagement de fin de carrière dans le secteur privé

Le CESE incite à la négociation de mesures actives en faveur de la gestion des âges, au niveau des branches professionnelles et des entreprises, en créant un dispositif d'appui national à la négociation.

Il invite également les partenaires sociaux à se mobiliser en faveur d'accords d'aménagement de fin de carrière permettant de faciliter le recours au temps partiel pour des salarié.e.es seniors et en garantissant le maintien des cotisations retraite sur la base d'un taux plein.

Engager des négociations dans la fonction publique sur la seconde partie de carrière

Le CESE considère que l'effort de formation et de reconversion des agents publics de plus de 50 ans doit être favorisé. Il recommande, en méthode, une analyse préalable des métiers et des compétences et le développement de la mobilité choisie dans et entre les trois versants de la fonction publique.

Promouvoir une culture de la formation tout au long de la vie professionnelle
Le CESE invite les acteurs économiques et sociaux à développer la reconnaissance des qualifications et la formation certifiante, en mobilisant notamment des dispositifs tels que Cléa, la période de professionnalisation, les certificats de qualification professionnelle.

Sécuriser les parcours des personnes de plus de 57 ans en créant un nouveau contrat de travail
Assorti d'une aide financière aux entreprises, ce nouveau contrat de travail permettrait d'accompagner le retour à l'emploi des demandeur.euse.s d'emploi de 57 ans et plus, jusqu'à l'acquisition des droits à une retraite à taux plein.

Cet avis, rapporté par Alain CORDESSE (Groupe des Entreprises), pour la section du travail et de l'emploi du CESE, présidée par Sylvie BRUNET (Groupe des Personnalités Qualifiées), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 25 avril 2018.
L'avis a été adopté en plénière avec 143 voix pour et 16 abstentions.

Contact presse :
Godefroy Daubin
06 67 98 27 32
godefroy.daubin@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026